

16/01/2020

ETUDE DE LA TEOM A GPSO  
2014-2019 (p)

**BILAN 2010 A 2018**

Pour la Transparence des Comptes Publics

**SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE SUR LA TEOM**  
**A GRAND-PARIS-SEINE-OUEST (GPSO) POUR LA PÉRIODE 2010 A 2018**

- 1) Au niveau du SYCTOM<sup>1</sup>, nous constatons sur la période 2013 à 2018, un total général des tonnages d'ensemble en hausse d'environ 2%, dont :
  - Une baisse des O.M<sup>2</sup> triées d'environ -2,2%
  - Une augmentation de tri (emballages/verres/déchets alimentaires) d'environ +11%
- 2) Au niveau GPSO et de ses communes, nous n'avons pas trouvé de statistiques précises et exhaustives sur les tonnages concernés<sup>3</sup>. Le SYCTOM donne par commune le tonnage verre et biodéchets.
- 3) La collecte et le traitement des O.M à GPSO représente en Fonctionnement 2018, 29,6 millions EUR de **Dépenses**. Pour les **Recettes**, 40,2 millions EUR.
- 4) Depuis la création de GPSO en 2010, le rendement de la TEOM a toujours été supérieur au taux dit « taux de convergence<sup>4</sup> », à de rares exceptions près.
- 5) L'ensemble des dépenses (Fonctionnement et Investissement) sont toujours très inférieures aux ressources totales, dont la TEOM représente 99% ; c'est ce qu'on appelle le **surfinancement**.
- 6) Dans notre première étude portant sur la période 2010 à 2014, nous avons montré que le **surfinancement** était en moyenne annuelle de **+5,7 millions EUR**.
- 7) GPSO a décidé en 2018, pour la première fois, **une baisse du taux de convergence de 4,47% à 4,38%, soit -2%. Cette baisse a été renouvelée pour 2019**. Ceci n'est toutefois pas de nature à faire baisser significativement le surfinancement.
- 8) Avec notre étude portant sur la période 2014 à 2018, ce **surfinancement**, non seulement n'est pas en diminution, mais il augmente nettement, passant en moyenne annuelle à **9,8 millions EUR**.

**CELA NE PEUT PAS DURER ; NOUS SOUHAITONS DONC VOIR GPSO :**

- **S'engager sur une baisse programmée de la TEOM, dès 2020, sur une période raisonnable de 5 à 6 ans, de telle sorte de ramener le surfinancement dans une fourchette de 5 à 10% au maximum.**
- **GPSO et les communes publieront annuellement sur leurs sites Internet et leurs journaux respectifs, les statistiques détaillées par commune, sur les tonnages collectés et leur évolution dans le temps.**

Nous ferons connaître les réponses aux questions et demandes exprimées que les différents acteurs voudront bien nous apporter, et nous les remercions par avance.

***Pour la Transparence des Comptes Publics***

***Le 16 janvier 2020***

<sup>1</sup> Syndicat inter-Communal de Traitement des Ordures Ménagères

<sup>2</sup> Ordures Ménagères

<sup>3</sup> Mais des informations ont été trouvées sur le site Internet du Syctom, au niveau global de GPSO.

<sup>4</sup> Taux unifié vers lequel doivent tendre les différentes communes, chacune d'elles ayant des taux différents avant leur rattachement à GPSO

# L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES À GPSO

Période 2014-2019 (p) et bilan 2010-2018

## 1) Préambule

La présente étude fait suite à celle qui avait été réalisée courant 2015, et qui couvrait la période 2010 à 2014. L'objectif étant de vérifier si les conclusions de l'époque, un fort dépassement des recettes sur les dépenses, avait été suivi d'un infléchissement de la politique financière de GPSO en la matière.

Le sujet est récurrent et se rencontre dans nombre de collectivités.

Par ailleurs, les collectivités sont soumises à des exigences croissantes, de caractère environnemental notamment. Elles doivent par ailleurs définir un programme local de prévention avec la fixation d'objectifs de réduction des quantités de déchets.

## 2) Modes de financement du service

Il n'y a aucune modification des modalités de financement : La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)<sup>5</sup>. C'est la TEOM qui continue majoritairement à être appliquée. Précisons qu'il s'agit de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères

Nous ne revenons pas sur ce sujet qui a été développé lors de notre étude antérieure. Rappelons simplement les points que l'utilisation de TEOM continue de soulever :

- Injustice de son mode de calcul (valeur locative cadastrale)
- Coûts élevés de recouvrement
- Faible transparence des comptes
- Manque de caractère incitatif.

Nous rappellerons cependant que le Conseil d'État a rendu un arrêt en 2014<sup>6</sup> qui précisait que :

- Le produit, et donc le taux de la TEOM ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant des dépenses.
- La TEOM n'a pas pour objet de financer l'élimination des déchets non ménagers.

Ce point a été rappelé par une récente décision de ce même Conseil<sup>7</sup>.

## 3) Statistiques sur l'enlèvement et le traitement des O.M

L'importance de ces questions laisse à penser que l'on doit tout faire pour maîtriser au mieux les déchets et, la transparence élémentaire doit conduire à publier le maximum d'informations à ce sujet.

<sup>5</sup> Articles L.2333-76 du code général des collectivités territoriales

<sup>6</sup> Arrêt n°368111 du 31 mars 2014

<sup>7</sup> Voir <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Jurisprudence/Analyses-du-16-au-30-juin-2018>

- **L'information au niveau de nos huit villes** : en tapant sur le moteur de recherche des sites Internet des communes les termes « Ordures ménagères », nous n'avons eu aucune réponse donnant quelques données chiffrées. Par ailleurs les réponses sont très variables. **Voir annexe 1.**

Certaines informations ne sont pas inutiles, d'autres inattendues. Ce que nous produisons comme déchets, malheureusement, ne sont pas accessibles, mais l'information existe sans doute.

**Nous demandons donc** un tableau annuel par commune avec les informations suivantes :

- Emballages/papiers
- Déchets non triés (O.M)
- Déchetterie(s) mobile(s) - Verres
- Déchets alimentaires (Biodéchets)
- Objets encombrants
- **L'information au niveau de GPSO** : Les ordures ménagères étant de sa compétence, l'information ne peut pas ne pas exister ; nous n'en doutons pas ; toutefois nous n'avons pas réussi à la trouver.

En appliquant la même recherche que pour les communes, les réponses ont été très nombreuses : 92 retours d'informations très variées, sur lesquels 15 ont un rapport plus ou moins direct avec le sujet, quelques chiffres n'ayant aucun rapport les uns avec les autres et ne permettant pas d'apprendre comment évolue la collecte dans ses différentes spécialités.

**Nous demandons donc** Un tableau qui comportera les communes, les années et les six données listées ci-avant.

Nous souhaitons également que les marchés publics, notamment ceux concernant l'enlèvement d'une part, et le traitement des O.M d'autre part, soient aisément accessibles.

- **L'information sur le site du Syctom<sup>8</sup>** : L'information y est remarquable et variée, et le moteur de recherche est bien conçu. C'est un modèle dont les collectivités territoriales pourraient s'inspirer.

**Sur le plan financier**, nous trouvons les budgets de 2017 à 2020 et les comptes administratifs de 2015 à 2018 , ainsi que les débats d'orientation budgétaire de 2017 à 2020.

**Sur l'activité et les statistiques**, beaucoup d'informations assez, voire très détaillées avec ses rapports d'activité sur la période 1999 à 2018.

Toutes les données concernent l'activité globale, c'est-à-dire 5.8 millions d'habitants dans 85 communes, dont Paris et 11 EPT<sup>9</sup>. Cependant, quelques données sont publiées pour chaque EPT dont le nôtre, GPSO. Pour les déchets/habitant/par an, il se situe à une place honorable (5<sup>ème</sup> sur 12) avec 339kg. **Voir annexe 2, tableau 2 et graphique.**

<sup>8</sup> Syndicat inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères (Site : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) ) ; dernière consultation le 7 mai 2019

<sup>9</sup> Etablissement Public Territorial

#### 4) Situation synthétique du compte TEOM à GPSO de 2010 à 2019

**Tableau 1 : Evolution des bases, du taux de la TEOM et des recettes**

Bases et recettes attendues et réelles en millions €

CA des années	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019 (BP)	2019/2010
<b>Bases</b>	737.5	766.5	795,5	812.2	841.0	859.9	875.2	884.6	899.5	911.5 <sup>10</sup>	<b>+23,6%</b>
<b>TEOM<sup>11</sup></b>	3.74%	3.90%	4.09%	4.28%	4.47%	4.47%	4.47%	4.47%	4.38%	4.30%	<b>+15%</b>
<b>Recette attendue<sup>12</sup></b>	27.6	29.9	32.5	34.8	37.6	38.4	39.1	39.5	39.4	39.2	<b>+42.0%</b>
<b>TEOM nominale<sup>13</sup></b>	3.74% à 5.03%	3.90% à 4.87%	4.09% à 4.74%	4.28% à 4.61%	4.47%	4.47%	4.47%	4.47%	4.38%	4.30%	<b>N.S</b>
<b>Recette réelle<sup>14</sup></b>	33.3	34.3	35.6	36.4	38.9	38.4	39.3	39.5	39.5	<i>A venir</i>	<b>+18.3%</b>
<b>Recettes budget<sup>15</sup></b>	34.3	34.3	35.5	36.7	38.6	38.1	39.3	39.7	39.4	39.2	<b>+14.3%</b>
<b>TEOM réelle<sup>16</sup></b>	4.51%	4.47%	4.48%	4.48%	4.63%	4.47%	4.49%	4.47%	4.38%	4.30%	<b>-4.7%</b>

\*Lissage à 10 ans pour Marnes : 4% en 2014, 4.05% en 2015, 4.09% en 2016, 4.14% en 2017, 4.18% en 2018, 4.20% en 2019

- Bases 2010 : Rapport DOB 2013
- Bases 2011 à 2012 : Rapport DOB 2014
- Bases 2013 à 2018 : Rapport DOB 2018

#### **Analyse du tableau 1**

**La première ligne** représente les bases sur lesquelles est assise la TEOM. Ce sont les mêmes que pour la taxe foncière (et la taxe d'habitation) sur les propriétés bâties. Elles font preuve d'un certain dynamisme avec la création de plusieurs quartiers nouveaux sur le territoire (Issy avec le Fort, les bords de Seine, Le Trapèze à Boulogne, la Zac du centre ville de Chaville, etc...) <sup>17</sup>.

<sup>10</sup> Calculé par TCP sur la base de la recette prévue au BP (tableau A7.2.1, page 62)

<sup>11</sup> Taux cible de GPSO

<sup>12</sup> Notre calcul

<sup>13</sup> Selon les rapports financiers de GPSO : 2012, 2013 ; le taux est variable selon les communes, l'harmonisation arrivant à son terme en 2014, excepté pour Marnes qui entre cette même année.

<sup>14</sup> Pour les années 2010 à 2018, les chiffres sont issus des comptes administratifs, pour 2019, du Budget prévisionnel

<sup>15</sup> Prévisions effectivement affichées dans les budgets prévisionnels.

<sup>16</sup> Taux calculé en faisant le ratio recette réelle de l'année divisée par la base de l'année.

<sup>17</sup> Cf Rapport DOB 2018, page 15/52

**La seconde ligne** représente l'évolution des « taux cibles » votés au niveau de GPSO, un délai de convergence étant prévu, chaque commune ayant des taux de départ de TEOM différents ; nous le verrons à la ligne TEOM nominale.

**La troisième ligne**, que nous avons calculé, représente la recette attendue du fait de ces taux votés. Avec le dynamisme des bases, +23,6%, et celle de la TEOM votée, +15%, le rendement aurait dû croître d'environ 42%.

**La quatrième ligne** montre la variété des TEOM des différentes communes durant la phase de convergence des taux. Sur la période 2010 à 2013, quatre ou cinq des sept communes avaient des taux supérieurs au taux cibles ; nous allons voir que cela a eu un effet très positif sur les ressources. Marnes, la huitième commune est entrée en 2014, avec un taux inférieur au taux cible.

**La cinquième ligne** montre donc que les **recettes réelles**, sur la première période 2010 à 2013, ont été supérieures, voire, très supérieures ces seules prévisions théoriques. Les écarts de la seconde période (2014 à 2018) sont eux, très faibles, et généralement proche de zéro. Les recettes réelles, tout en rapportant plus que les prévisions théoriques.

**La sixième ligne** montre que GPSO avait pris soin de baser les prévisions de recettes dans ses budgets prévisionnels en tenant compte des taux supérieurs dans plusieurs communes.

**La dernière ligne** montre la valeur réelle de la TEOM qui a été appliquée. Ce taux a été égal au taux voté sur trois années : 2015, 2017, 2018 et 2019<sup>18</sup>. **Pour toutes les autres années, il a été supérieur.**

**Telle est la première conclusion que nous pouvons tirer de cette analyse.**

## **5) Situation analytique du compte TEOM de GPSO pour la période 2014 à 2018**

### **5.1) Regard rétrospectif sur la situation avant la création de GPSO**

**ADS** avait une fiscalité relativement équilibrée par rapport aux dépenses, et le taux de convergence à 10 ans de la TEOM (3.86% en 2005, puis 4% en 2006) se situait entre ceux des trois communes qui étaient en dessous de ce taux (Issy, Chaville et Ville-d'Avray) et les deux dont le taux était au-dessus (Meudon et Vanves). Toutefois la convergence n'était pas très visible à fin 2009, dernière année d'existence d'ADS. D'ailleurs, dans « Actu janvier 2005<sup>19</sup> », il était écrit explicitement, concernant la collecte, « La compétitivité et la qualité des prestations proposées nous permettent de maîtriser les coûts de collecte pour limiter l'augmentation de coût global d'élimination des déchets ». Et un peu plus loin « ... préserver notre environnement coûte cher. Mais c'est le prix à payer pour ne pas se laisser envahir par nos déchets et agir en écocitoyens. » En effet, les taux avaient augmenté dans quatre des cinq communes. Voir l'historique des taux communaux dans l'**Annexe 4**.

**Toutefois, les dépenses globales, Fonctionnement + Investissement étaient en équilibre avec les recettes.**

<sup>18</sup> En mettant à part Marnes qui a un poids marginal dans le rendement global de la TEOM. Sous cette réserve, il y a maintenant égalité entre le taux de TEOM voté et le taux de TEOM réel.

<sup>19</sup> Brochure à l'époque diffusée et dont l'objet concernait l'information déchets-propreté. Malheureusement aucune information chiffrée ne nous permettait de prendre conscience des volumes concernés.

VDS pratiquait une augmentation très nette de la TEOM, tandis qu'à la question « l'Intercommunalité va-t-elle augmenter les impôts locaux ? », la réponse était : FAUX<sup>20</sup>. Il est vrai que la réponse concernait la taxe professionnelle (TP) et, la TP et la TEOM ne sont pas des impôts mais des taxes ; les deux cependant rentrent dans les prélèvements obligatoires.

**C'est le surfinancement qui était pratiqué. Ainsi, au dernier exercice de 2009, pour un total de recettes de 19.7 millions €, les dépenses se situaient à un peu moins de 15 millions €, investissement compris.**

### **5.2) Situation depuis la création de GPSO en 2010**<sup>21</sup>

GPSO, dans sa communication, précise bien que « *Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local assis sur le foncier bâti.* »<sup>22</sup>

C'est la stricte base réglementaire. La réalité est toutefois assez différente.

En effet, depuis sa création en 2010, GPSO a établi une politique d'harmonisation de la TEOM en vue d'un taux cible qui a été déterminé en fonction des taux anciens qui préexistaient dans les deux communautés d'agglomération d'origine, Arc-de-Seine (ADS) et Val-de-Seine (VDS)<sup>23</sup>. Or, la politique de TEOM de ces deux entités était différente, comme nous venons de le montrer.

**L'équilibre général du budget de GPSO, toutes dépenses confondues, est bâti en intégrant la TEOM et le produit substantiel qu'elle rapporte. Le constat est donc très clair : La TEOM est totalement découplée du coût de ce seul service, et elle le surfinance largement.**

D'ailleurs, en dehors de toute démonstration de notre part, ce constat est clairement écrit dans le rapport de GPSO du budget 2014<sup>24</sup> ; nous citons *in extenso* :

*« Malgré un taux de TEOM relativement bas, la compétence de ramassage et de traitement des ordures ménagères est « surfinancée », le produit de TEOM étant supérieur au coût réel du service. Comme annoncé, ce surfinancement diminue de nouveau entre 2013 et 2014 du fait notamment des coûts de maintenance du dispositif de collecte pneumatique. »*

En 2015, lors de notre première étude sur La TEOM à GPSO, nous avons montré qu'il y avait **un surfinancement annuel moyen, sur la période 2010 à 2014 qui se montait à 5,7 millions €.**

Qu'en est-il aujourd'hui pour la période 2014 à 2018 ? (Voir **Annexe 3**, l'avant dernière ligne du **Tableau 3**). **Le surfinancement annuel moyen a augmenté à 9,8 millions €.**

Regardons à cet effet les postes de Fonctionnement et d'Investissement.

#### **En fonctionnement :**

<sup>20</sup> Le Sévrien n°58 de Janvier 2003

<sup>21</sup> Pour les détails, se rapporter à l'**Annexe 3**

<sup>22</sup> [https://www.seineouest.fr/tri\\_dechets\\_cout\\_service.html](https://www.seineouest.fr/tri_dechets_cout_service.html)

<sup>23</sup> ADS créée en 2003 et VDS en 2004 ; les deux ayant fusionné en 2010, comme nous l'avons vu précédemment.

<sup>24</sup> Rapport BP 2014, chapitre II Section de fonctionnement, §B Les recettes fiscales, page 26/68

**Les dépenses** sont en baisse, passant de 31.5 millions € en 2014, à 29,6 millions € en 2018 soit -6,1%. Le poste des **contrats de services extérieurs** qui représente à lui seul près de 75% des dépenses baisse de 8,5%. Les deux contrats principaux sont sans doute<sup>25</sup> celui de l'enlèvement des O.M, le second celui avec le Sycotm. Nous souhaiterions donc en avoir confirmation. Toutefois, nous savons par le site du Sycotm que les coûts facturés sont en baisse : La redevance par tonne étant passée de 101.72 € en 2011 à 94 € en 2018 (soit -7,6%) ; de même pour la part proportionnelle au nombre d'habitants, passée de 7.06 € à 5.60 € (soit -20,7%).

Les **dépenses de personnel** augmentent de 25,1%, sans doute en rapport avec le renforcement des actions de développement en la matière<sup>26</sup>. Ceci ne semble pas avoir entraîné d'augmentation globale des effectifs puisque, d'après le rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019, entre fin décembre 2011 et fin décembre 2018 :

- Le tableau des effectifs est passé de 1170 à 1048, soit -122 personnes
- Les agents permanents<sup>27</sup> de 1076 à 946 soit -130 personnes
- Les agents permanents en ETP<sup>28</sup> de 966,96 à 839,14, soit -127,82 personnes.

Les **Autres charges de gestion courante** baissent dans la même proportion.

### **Les recettes**

Si les dépenses ont baissé de 6,1%, les recettes globales, elles, ne baissent que de 3,4%, tandis que **la seule TEOM augmente de 1.6%**. Notons cependant que pour 2019, GPSO a amorcé une seconde baisse du taux de la TEOM de 2%. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de la base imposable, la baisse de recette ne serait que de 0,7% en 2019.

Mais, ce ne sont pas ces évolutions qui sont significatives, mais l'écart bien trop important et positif entre recettes et dépenses qui, en moyenne sur la période 2014 à 2018, représentent, pour le seul Fonctionnement, un **surfinancement annuel moyen de 9,8 millions EUR, pour 5,7 millions EUR** pour la période 2010 à 2014. Nous y reviendrons dans notre conclusion.

### **En Investissement/**

**Les dépenses** : Le pic a été enregistré en 2013 avec 7.3 millions EUR puis la prévision du budget 2014 avec 5,7 millions EUR<sup>29</sup>, s'est traduite par une réalité de 3,7 puis 1,4 en 2015, 1,3 en 2016, 0,9 en 2017 et remonte à 1,1 million EUR en 2018 et 0,8 prévu en 2019.

**Les recettes** : Elles baissent, en conséquence, et le virement de la section de fonctionnement est faible.

---

<sup>25</sup> Faute d'avoir pu ou su les trouver sur le site de GPSO.

<sup>26</sup> Nous n'avons pas trouvé sur le site de GPSO de rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des O.M pour la période 2011 à 2018.

<sup>27</sup> Agents présents au 31/12/N

<sup>28</sup> ETP = Équivalent Temps Plein

<sup>29</sup> Voir notre première étude. Les fortes dépenses de 2009, puis 2010 concernaient, notamment, les frais d'études pour le projet de collecte pneumatique dans le nouveau quartier du bas d'Issy et l'acquisition de parcelles en vue de l'installation d'une déchetterie à Meudon.



## 6) Conclusions de notre étude

- **La TEOM apporte un surfinancement excessif depuis la création de GPSO.**
- **Ce surfinancement**, d'une moyenne annuelle de 5,7 millions EUR pour la période 2010 à 2014, oscille maintenant entre 7,2 au minimum et 11,7 au maximum, soit en moyenne annuelle sur la période 2014 à 2018 à +9,8 millions EUR, soit un surfinancement de +31,8% en 2018 (Fonctionnement plus Investissement). Il ne pourra baisser significativement sans un engagement plus fort de GPSO, toutes choses égales par ailleurs.
- **Nous demandons donc à GPSO:**
  - **Au-delà des décisions positives déjà prises en 2018 et 2019, de tout mettre en œuvre pour une baisse programmée de la TEOM, sur une période raisonnable de 5 à 6 ans, de telle sorte à ramener le surfinancement à 10% au maximum.**
  - **Avec les communes, publieront annuellement, chacun pour ce qui le concerne, avec une large information facilement accessible, des statistiques détaillées concernant les tonnages des différents postes.**
  - **Fera également un effort pour rendre facilement et clairement accessible, s'il figure déjà sur son site, ou pour publier, s'il ne figure pas sur son site, le rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères.**
- **Nous pensons, que ces actions sont absolument indispensables :**
  - **Afin de nous rendre tous acteurs et responsables de la maîtrise des volume et coût des O.M<sup>30</sup>**
  - **Pour rendre aux contribuables le juste retour financier de leurs efforts.**

---

<sup>30</sup> Malgré tous les efforts déjà accomplis, pour 2018, au niveau du Syctom, c'est sans doute plus de 100 000 tonnes qu'il aura fallu enfouir dans différents sites. Cela représente, en supposant qu'une tonne équivaut à un m<sup>3</sup> une tour carrée de 50 m de côté sur plus de treize étages.

- **Rendre plus juste le rapport entre le niveau de le TEOM et les seuls coûts qu'elle est sensée financer.**
- **Nous ferons connaître les réponses aux questions et demandes exprimées que les différents acteurs voudront bien nous apporter, et nous les remercions par avance.**
- **Notons toutefois que 8 mois écoulés depuis notre étude de mai 2019, nous n'avons pas d'information, d'où un nouveau courrier aux élus du Bureau du territoire de GPSO.**
- 

### **ANNEXE 1 : Résultats pour la recherche de « Ordures ménagères » dans les moteurs de recherche des sites Internet des communes de GPSO**

(Consultation faite le 10 avril 2019)

#### **Boulogne-Billancourt**

- 3 résultats dont un hors sujet et aucune information statistique.

#### **Chaville**

- 10 résultats, dont un renvoi vers GPSO (sans information pertinente) et pas de statistiques.

#### **Issy-les-Moulineaux**

- 6 résultats dont quatre hors sujet. Rien dans la rubrique « Open data »

#### **Marnes-la-Coquette**

- Pas de moteur de recherche, pas de rubriques.

#### **Meudon**

- Une rubrique déchets mais pas d'information statistique.
- Moteur de recherche : Un résultat annoncé avec une pertinence de 100%, mais concernant le tour de France !

#### **Sèvres**

- Une rubrique déchets mais pas d'information statistique
- Moteur de recherche : 219 résultats dont un grand nombre hors sujet. Aucune statistique.

#### **Vanves**

- Une rubrique déchets sans information statistique.
- Moteur de recherche : « Rien trouvé pour ordures ménagères »

### Ville-d'Avray

- Rubrique déchets – propreté mais pas de statistiques
- Moteur de recherche : renvoi à la rubrique

-----

Certaines informations ne sont pas inutiles, d'autres inattendues. Ce que nous produisons comme déchets, malheureusement, ne sont pas accessibles, mais l'information existe sans doute.

### ANNEXE 2 : Quelques données du Syctom<sup>31</sup>

**Tableau 2 : Les ordures ménagères au niveau du Syctom**  
tonnes

milliers de

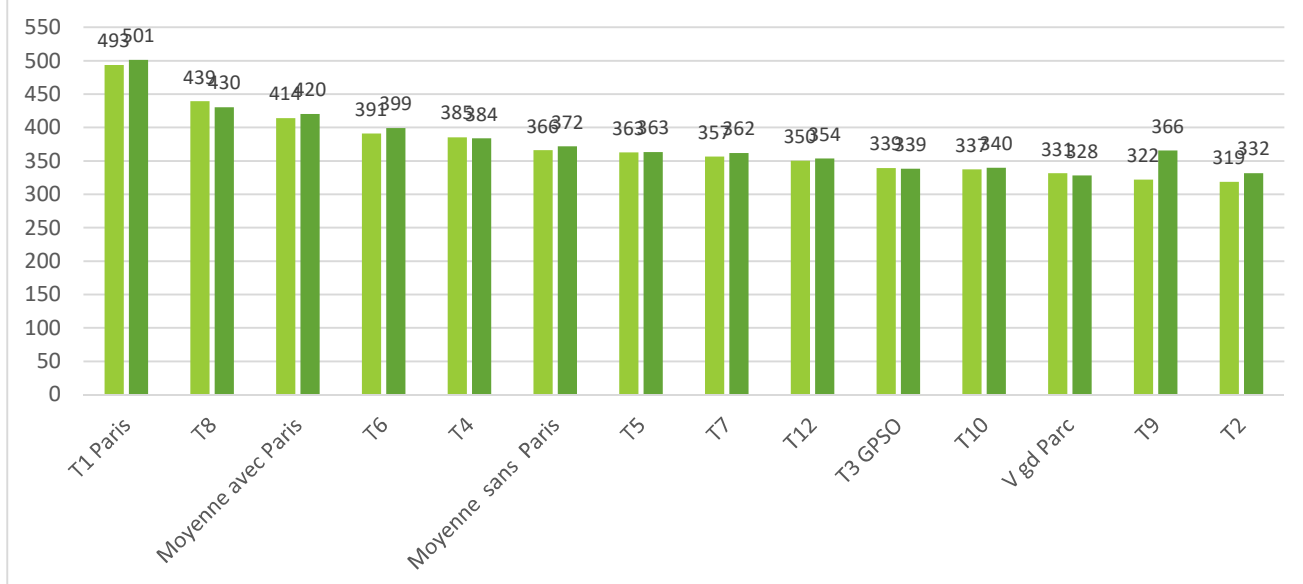
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	% sur 2018
<b>Ordures ménagères</b>	1 942,2	1 945,3	1 900,4	1 890,9	1 881,8	1899,3	<b>70,4%</b>
<b>Emballages et papiers</b>	168,2	174,4	179,6	181,1	184,6	187,1	<b>6,9%</b>
<b>Déchèteries</b>	17,4	17,2	15,6	13,8	29,8	26,8	<b>1,0%</b>
<b>Déchets alimentaires</b>	0,01	0,03	0,1	1,1	2,1	5,0	<b>0,2%</b>
<b>Objets encombrants</b>	172,8	170,5	179,2	200,4	215,0	223,4	<b>8,3%</b>
<b>Enfouissement<sup>32</sup></b>	<i>253,6</i>	<i>211,1</i>	212,9	153,5	147,9	237,0	<b>8,8%</b>
<b>Sous-total Déchets traités</b>	<b>2 300,6</b>	<b>2 307,4</b>	<b>2 274,9</b>	<b>2 287,2</b>	<b>2 313,4</b>	<b>2341.6</b>	<b>95.5%</b>
<b>Verres</b>	113,2	113,9	116,1	118,8	120,3	120,3	<b>4.5%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>2 413,8</b>	<b>2 421,3</b>	<b>2 391,0</b>	<b>2 406,0</b>	<b>2 433,6</b>	<b>2 461.9</b>	<b>100%</b>

NB : Le Syctom ne traite pas dans ses installations le verre et les enfouissements

<sup>31</sup> Source : Rapports d'activité 2013 à 2018, dans le périmètre global des 85 communes. Consulté 01/2020

<sup>32</sup> Nous n'avons pas totalisé les chiffres de 2013 et 2014 (*chiffres en italique*) car ils sembleraient déjà inclus sur la première ligne « ordures ménagères »

### SYCTOM: Tous déchets en Kg /habitant par an (année 2017 vert clair 2018 vert foncé)



Source : SYCTOM/Gestion des déchets dans la Métropole/Territoire du Sycotm. Consulté le 15/01/2020. Le graphique a été réalisé sur la base des données collectées sur ce site.

Pour la Transparence des Comptes

### ANNEXE 3 : COMPTE ADMINISTRATIF TEOM

Milliers EUR

<b>Tableau 3 : dépenses et recettes Fonctionnement<sup>33</sup></b>	2014	2015	2016	2017	2018 (BP)	2018 (CA)	Évolution 2018/2014 <sup>34</sup>	2019 (BP)
<b>Fonctionnement : Recettes réelles</b>								
TEOM*	38 852,9	38 424.8	39 288.0	39 547.0	39 400.0	39 464,9	+1.6%	39 196.3
Dotations, participations reçues	2 562.5	2 634.9	2 097.2	520.0	249.2	613,4	-76,1%	482.9
Ventes produits résiduels	9.1	9.1		9.1		9,1	-37,7%	0.0
Autres redevances et recettes diverses			9.1		9.1			9.1
Autres prestations de services	0.9	0						
Par d'autres redevables	39.5	32.7	31.0	40.7	28.0	30,8		28.5
Autres produits des services		4.5						
Produits exceptionnels	118.9	56.4	250.0	232.8	0.0	43,3		0.0
Remboursement sur charges personnel	14.2	16.4	4.8	38.1	55.5	30,6		31.0
Remboursement sur charges SS et prévoyance	ε	0						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>41.598.1</b>	<b>41 178.8</b>	<b>41 680.1</b>	<b>40 387.7</b>	<b>39 741.8</b>	<b>40 192,1</b>	<b>-3,3%</b>	<b>39 747.8</b>
<b>Dépenses réelles</b>								
Charges à caractère général	25 842.8	25 222.5	25 322.9	23 182.9	23 387.0	23 566,4	-8,8%	23 742.2
<i>dont Contrats Sces Ext</i>	<i>24 494.9</i>	<i>23 846.4</i>	<i>23 555.6</i>	<i>22 107.0</i>	<i>22 182.0</i>	<i>22 417,5</i>	<i>-8,5%</i>	<i>22 352.0</i>
Charges de personnel	2 789.1	2 612.1	3 761.3	3 409.7	3 818.6	3 489,7	+25,1%	4 243.5
Autres charges de gestion courante	2 901.5	2 932.3	2 716.9	1 778.6	1 796.4	2 540,5	-12.4%%	2 652.8
Charges exceptionnelles	0.1	0.0	0.0	21.1	0.0	0,0	n.s	
<b>S/T dépenses de fonctionnement</b>	<b>31.533.5</b>	<b>30 766.8</b>	<b>31 801.1</b>	<b>28 392.3</b>	<b>29 002.0</b>	<b>29 596,6</b>	<b>-6,1%</b>	<b>30 638.5</b>
<i>Virement à la section d'investissement (O.O)</i>	<i>2 852.0</i>	<i>4.5</i>	<i>918.7</i>	<i>260.8</i>	<i>722.1</i>	<i>617,0</i>	<i>n.s</i>	<i>757.7</i>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES (2)</b>	<b>34 385.5</b>	<b>30 771.3</b>	<b>32 719.8</b>	<b>28 653.1</b>	<b>29 724.1</b>	<b>30 213,6</b>	<b>-12,1%</b>	<b>31 396.2</b>
<b>A. Solde de fonctionnement (1)-(2)</b>	<b>+7 212.6</b>	<b>+10 407.5</b>	<b>+8 960.3</b>	<b>+11 734.6</b>	<b>+10 017.7</b>	<b>+9 978,5</b>	<b>+38.3%</b>	<b>8 351.6</b>

Nota : l'arrondi peut entraîner un écart de +/- 0.1K€

\*rappel du rendement de la TEOM en 2010 :33 262.1k€

<sup>33</sup> Budget primitif et compte administratif pour 2018

<sup>34</sup> Avec réalité 2018 du compte administratif

Milliers EUR

<b>Tableau 3 : dépenses et recettes Investissement<sup>35</sup></b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 (BP)</b>	<b>2018 (CA)</b>	<b>2019<sup>36</sup> (BP)</b>
<b>Investissement Recettes réelles</b>					0.0	501.1	0.0
Frais d'études		335.9					
Autres groupements							
Communes membres du GFC							
Autres	0.2						
Dotations	825.0	1 585.0	365.5	607.7	0.0	501.1	
<b>S/T Recettes d'investissement réelles</b>	<b>825.2</b>	<b>1 920.9</b>	<b>365.5</b>	<b>607.7</b>	<b>0.0</b>	<b>501.1</b>	<b>0.0</b>
<i>Opérations patrimoniales (o.o)</i>	91.7			27.3	722.1		
<i>Virement de la section de fonctionnement (o.o)</i>	2 852.0	4.5	918.7	260.8		617,0	757.7
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>3.768.9</b>	<b>1 925.4</b>	<b>1 284.2</b>	<b>895.8</b>	<b>722.1</b>	<b>1 118,1</b>	<b>757.7</b>
<b>Investissement Dépenses réelles</b>	3 677.2	1 364.5	1.284.2	868.5	722.1	1 118,1	757.7
<i>Dont Frais d'études (5)</i>	299.9	49.2	52.0	74.0	0.0	381,8	0.0
<i>.. Matériel roulant + installations générales</i>			333.0	217.1	30.1		21.1
<i>.. Immo corpor. Reçues au titre des mises à dispo (5)</i>	2 349.6	609.4				7,5	25.0
<i>..Autres immobilisations corporelles</i>	599.2	533.0	859.9	468.2	644.4	479,4	678.5
<b>S/T dépenses d'Investissement</b>	<b>3 677.2</b>	<b>1 364.5</b>	<b>1 284.2</b>	<b>868.5</b>	<b>722.1</b>	<b>1 118,1</b>	<b>757.7</b>
<i>Opérations patrimoniales (o.o)</i>	91.7	0.0	0.0	27.3	0.0	0,0	0.0
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>3 768.9</b>	<b>1 364.5</b>	<b>1284.2</b>	<b>895.8</b>	<b>722.1</b>	<b>1 118,1</b>	<b>757.7</b>
<b>B. Solde d'Investissement (1) – (2)</b>	<b>0.0</b>	<b>560.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0,0</b>	<b>0.0</b>
<b>TOTAL DES RECETTES F + I = ΣR</b>	<b>45 367,0</b>	<b>43 104,2</b>	<b>42 964,3</b>	<b>41283,5</b>	<b>40 463,9</b>	<b>41 310,2</b>	<b>40 505,2</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES F + I = ΣD</b>	<b>38 154,4</b>	<b>32 135,8</b>	<b>34 004,0</b>	<b>29 548,9</b>	<b>30 446,2</b>	<b>31 331,7</b>	<b>32 153,9</b>
<b>SOLDE GLOBAL A + B</b>	<b>+7212.6</b>	<b>+10 968.4</b>	<b>+8 960.3</b>	<b>+11 734.6</b>	<b>+10 017.7</b>	<b>9 978,5</b>	<b>8 351.3</b>
<b>% du SURFINANCEMENT (ΣR/ΣD)</b>	<b>18,9%</b>	<b>34,1%</b>	<b>+26,4%</b>	<b>+39,7%</b>	<b>+32,9%</b>	<b>+31,8%</b>	<b>+26,0%</b>

<sup>35</sup> Budget primitif et compte administratif pour 2018

<sup>36</sup> BP 2019 vraisemblablement sous-estimé en recettes et dépenses

Nota : l'arrondi peut entraîner un écart de +/- 0.1K€

### ANNEXE 4 : HISTORIQUE DES TAUX DE LA TEOM<sup>37</sup>

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		<b>Arc-de-Seine</b>							<b>GPSO</b>									
<b>Chaville</b>	<i>4.27</i>	3.84	4.26	4.20	4.25	4.26	4.32	4.45	4.42	4.41	4.43	4.45	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>Issy</b>	<i>2.48</i>	2.51	2.63	2.77	2.95	3.15	3.34	3.60	3.74	3.90	4.09	4.28	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>Meudon</b>	<i>5.08</i>	5.18	5.43	5.32	5.26	5.12	5.09	5.12	4.95	4.81	4.70	4.59	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>Vanves</b>	<i>5.31</i>	5.31	5.58	5.46	5.39	5.23	5.20	5.21	5.03	4.87	4.74	4.61	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>V-Avray</b>	<i>3.20</i>	3.36	3.67	3.66	3.76	3.83	3.95	4.13	4.16	4.22	4.30	4.39	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>Marnes</b> <i>Taux lissé</i>									<i>3.60</i>	<i>3.75</i>	<i>3.80</i>	<i>3.80</i>	<i>3.80</i> <i>4.0</i>	<i>3.80</i> <i>4.05</i>	<i>4.09</i>	<i>4.14</i>	<i>4.18</i>	<i>4.20</i>
			<b>Val-de-Seine</b>						<b>GPSO</b>									
<b>Boulogne</b>	<i>3.85</i>	<i>3.96</i>	4.17	4.30	4.52	4.64	4.79	4.98	4.71	4.63	4.58	4.53	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30
<b>Sèvres</b>	<i>3.91</i>	<i>4.02</i>	4.21	4.30	4.52	4.64	4.79	4.98	4.71	4.63	4.58	4.53	4.47	4.47	4.47	4.47	4.38	4.30

<sup>37</sup> Les taux en *italique* concernent les communes avant leur entrée dans une communauté d'agglomération, sauf pour le taux lissé appliqué à Marnes